

Analyses d'ouvrages

HUTTEN von Ulrich, *La vérole et le remède du gaïac*, présenté et traduit du latin par Brigitte GAUVIN, Les Belles Lettres, Paris, 2015, 323 p., 29€.

Le chevalier Ulrich von Hutten (1488-1523), savant humaniste allemand, est atteint du “mal français”, c’est-à-dire la syphilis ou vérole. Il va décrire sa maladie minutieusement dans un traité aussi littéraire que médical et la cure de celle-ci avec un nouveau remède destiné à remplacer le mercure souvent inefficace et surtout entraînant de fâcheuses complications : le bois de gaïac. Cette cure a été si miraculeuse que Hutten va célébrer le gaïac comme un bienfait de l’humanité, avec une conviction et une sincérité réelles mais toutes subjectives puisque cela ne l’empêchera pas de mourir de cette vérole quatre ans plus tard ! Cet ouvrage, paru à Mayence en avril 1519 (et non 1520 comme indiqué p. 34), a eu un succès important si l’on juge le nombre de rééditions et de traductions rapides en plusieurs langues. Ce traité sans prétention médicale est toutefois considéré, de tous les ouvrages anciens sur le sujet, comme le plus riche en description clinique de la maladie. Hutten va, en effet, décrire minutieusement les lésions et les symptômes ! Les modalités de la cure de gaïac sont décrites également dans le moindre détail, dans l’idée qu’elle puisse être réalisée sans l’aide du médecin, jugée souvent néfaste. La souffrance ressentie, la puanteur émise, la laideur que l’on cache, la description des ulcères, abcès et tumeurs, sont très réalistes et impressionnantes de vérité : seul un malade peut exprimer cela et les malades-écrivains qui racontent leur maladie ne sont pas si fréquents dans l’histoire de la médecine.

Cette troisième traduction française du *De guaiaci medicina et morbo Gallico liber unus* (après celle de Maître Jehan Cheradame non datée mais du début du XVI^{ème} siècle et celle d’Ariste Potton à Lyon, en 1865) est la première intégrale, effectuée dans les règles par une latiniste, spécialiste du latin du XVI^{ème} siècle, et accompagnée de notes abondantes. L’étude sur l’auteur, sa vie, le contexte historique, l’arrivée de la syphilis (le mal français) en Europe, l’auteur-patient témoin de sa maladie, sa cure apparemment miraculeuse par le bois de gaïac et son témoignage par le livre sont particulièrement bien documentés. La traduction est résolument moderne, très agréable à lire et la compréhension du texte en est facilitée.

Toutefois, le titre de l’ouvrage utilisant le terme de “vérole” nous laisse perplexe. En effet, Hutten n’emploie que l’expression *morbus gallicus*, soit le “mal français”, en s’excusant d’ailleurs auprès des Français qu’il estime ! Le premier traducteur n’avait pas hésité à utiliser le terme “mal de Naples”, très usité à l’époque, et qui renvoyait la responsabilité de la maladie au delà de la frontière... Bien sûr, Thierry de Héry emploiera en 1552 le terme de vérole (grosse vérole mais surtout vérole) dans son traité *La méthode curatoire de la maladie vénérienne, vulgairement appelée grosse vairolle, & de la diversité de ses symptômes*, écrit pour la première fois, pour ce sujet, en langue vernaculaire. Une note pour expliciter et justifier ce choix de traduction aurait été bienvenue (c’est tout

de même le titre de l'ouvrage), mais alors pourquoi ne jamais utiliser le terme vérole ensuite dans le texte de Hutten, ni dans les notes ?

Une seconde critique porte sur la traduction des termes médicaux qui nous est apparue souvent imprécise ou incorrecte. Certes, la traduction des termes médicaux dermatologiques anciens n'est pas aisée mais la connaissance des lésions élémentaires peut nous aider. Les traductions auraient pu préciser entre parenthèses la dénomination exacte des lésions dans le texte latin. Cela aurait évité une uniformisation lexicale et un appauvrissement de sens. Par exemple pourquoi traduire par le seul terme "pustules" ce qui concerne les papules (*papulis*, p. 95), les ulcères (*ulcera*, p. 97), les pustules (*pustulis*, p. 99), les ulcérations (*ulcusculis*, p. 99) ? Pourquoi traduire les tumeurs (*tumores*) par "bosses", les tubérosités (*tubera*) par "gommes" (terme anachronique, introduit en médecine au milieu du XIX^{ème} siècle et lésion évolutive qui passe par au moins trois stades : dureté, ramollissement, fistulisation, donc trois lésions élémentaires différentes !), les nodosités (*nodos*) par "tubercules" (p. 102) ? *Vulnera*, au neutre pluriel, désigne p. 132 des plaies, et non des blessures. Enfin quelques anachronismes auraient pu être évités : métabolisme p. 102 ; grigous p. 128 ; talquer p. 132 ; gueule de bois p. 188, etc. L'auteur précise qu'elle n'est pas spécialiste d'histoire de la médecine, pourquoi alors ne pas s'entourer d'une aide médicale spécialisée ? Ou bien a-t-elle souhaité imiter en cela Ulrich von Hutten ?

En conclusion, cet ouvrage est un témoignage rare et précieux qui était peu accessible jusqu'à présent. Saluons la démarche récente des latinistes de traduire les grands textes médicaux de la Renaissance, au grand profit, entre autres, des médecins d'aujourd'hui. À l'heure où le patient entre à la faculté pour parler de sa maladie et instruire les étudiants, l'exemple d'Ulrich de Hutten est édifiant : grâce à son témoignage sincère, le traitement par le bois de gaïac (sans aucune efficacité, cela a été démontré depuis) a eu un succès certain pendant quelques décennies...

Jacques Chevallier

HASSELIN ROUS Isabelle, ÇALDIRAN IŞIK M. Ece, KONGAZ Gülcan, *Musées archéologiques d'Istamboul. Catalogue des figurines en terre cuite grecques et romaines de Smyrne*, De Boccard, 2015.

Les livres de Simone Besques-Mollard, *Catalogue raisonné des figurines et reliefs en terre cuite grecs et romains*, ont été pendant un demi-siècle une mine pour les historiens de la médecine, partisans de l'iconodiagnostic, notion que Mirko Grmek et moi-même avons tenté d'appliquer aux antiquités classiques, notamment dans notre ouvrage *Les Maladies dans l'art antique* (1998). Ce livre franco-turc les complète admirablement, avec le privilège de quelques planches en couleurs. Signalons donc deux exemplaires à ajouter sans nul doute à cette série : le n° 61 (4, 4 cm) est un torse masculin, à la fois amaigri et à la chair flasque. Le n° 62 (7, 9 cm) avec, bizarrement, deux argiles différentes pour la tête et le corps, et membres modelés à part, est un sorte de chimère ! C'est un homme nu, accroupi, ressemblant à celui de Grmek-Gourevitch, p. 217-219 ; son torse difforme se penche vers l'avant, sa cage thoracique est en carène, son dos porte une bosse pottique. Sur sa tête hideuse, ses oreilles sont décollées, son nez épaté, et sa bouche hurle son malheur (ou son ébriété selon les auteurs du catalogue). Signalons aussi une "poupée" assise (n° 26), de 8,4 cm de haut, malheureusement hors contexte archéologique, mais qui complète notre bilan établi dans l'article "La poupée-dame à l'époque romaine impériale : un surprenant imaginaire du corps féminin", *Medicina nei secoli*, 2011 (1), 9-39 : corps juvénile, poitrine naissante, hanches étroites, bras articulés, certai-

nement puisqu'on voit bien les trous d'attache, mais le gauche qui est là n'est manifestement pas d'origine, vu sa taille.

Que ce soit ici l'occasion de rappeler la présentation de Pascale BALLET et Violaine JEAMMET, "Petite plastique, grands maux. Les 'grotesques' en Méditerranée aux époques hellénistiques et romaines", in *Corps outragés, corps ravagés de l'Antiquité au Moyen Âge*, ed. L. BODIQU, V. MEHL, M. SORIA, Turnhout, 2011, 39-82.

Danielle Gourevitch

GUÉRIN-BEAUVAIS Marie, *Le thermalisme romain en Italie. Aspects sociaux et culturels aux deux premiers siècles de l'Empire*, BEFAR 363, Rome, EFR, 2015, 519 p., 55 euros.

Marie Guérin-Beauvais, ancien membre de l'École française de Rome, maître de conférences à l'Université d'Aix-Marseille, donne ici l'ouvrage issu de la thèse qu'a dirigée son maître Pierre Gros, lequel en a rédigé la préface, tandis que le pédiatre Paul Vert, de l'Académie de médecine, en a rédigé la postface. Bien qu'il procure quelques occasions d'agacement (fautes de style, répétitions, absence des pages dans la liste des illustrations, imprécision du vocabulaire médical), c'est un livre remarquable et pour allécher notre public de médecins, j'ai choisi d'en présenter, en guise de compte rendu, deux illustrations qui permettent de se faire une idée de tout ce qui se passe à l'occasion du recours à des eaux aux vertus curatives, supposées ou réelles : la coupe dite d'Otañes, et un vase de Baïes.

La première (Fig. 1) est une superbe coupe en argent rehaussé d'or, qui tire son nom de son découvreur du XVIIIème siècle, et aujourd'hui à l'abri dans une banque de Bilbao. D'un diamètre de 21 cm, elle est ornée de six saynètes illustrant ce qui se passe autour d'une source jaillissante, Salus Umeritana, symbolisée par une nymphe appuyée sur le bras gauche, dont la main tient un vase d'où s'écoule l'eau bouillonnante qui va s'étaler au-dessous dans un bassin de pierres, dans lequel un jeune homme, semi-agenouillé, puise à l'aide d'un petit récipient qui lui sert à en remplir un plus grand. Deux scènes



Fig. 1 - Coupe d'Otañes.

religieuses encadrent cette vignette-clé : au-dessus à droite un pauvre vieillard voûté, appuyé sur un bâton, fait face à un autel, vers lequel il tend la main droite ; à gauche au niveau du bassin un homme en toge verse une libation sur un autel sur lequel un feu est allumé. Les activités non-religieuses qui peuvent avoir lieu sur le site, et déjà suggérées par le garçon accroupi, sont précisées par deux autres scènes : à droite, un vieillard barbu,

ANALYSES D'OUVRAGES

assis dans un fauteuil à dossier droit et haut, reçoit de la main d'un jeune homme en tunique courte, un verre probablement plein d'eau sacrée, tandis qu'il semble tenir dans la main gauche une coupe du même genre que celle que nous décrivons ; la dernière vignette, tout à fait au bas, montre un chariot bas attelé d'un couple de bœufs qui s'apprête à marcher, et sur lequel repose un gros tonneau cerclé qu'un homme remplit à l'aide d'une grande amphore étroite. Donc dans cette campagne, on rend grâce à la divinité, on boit l'eau sur place, on en fait le commerce, on travaille.

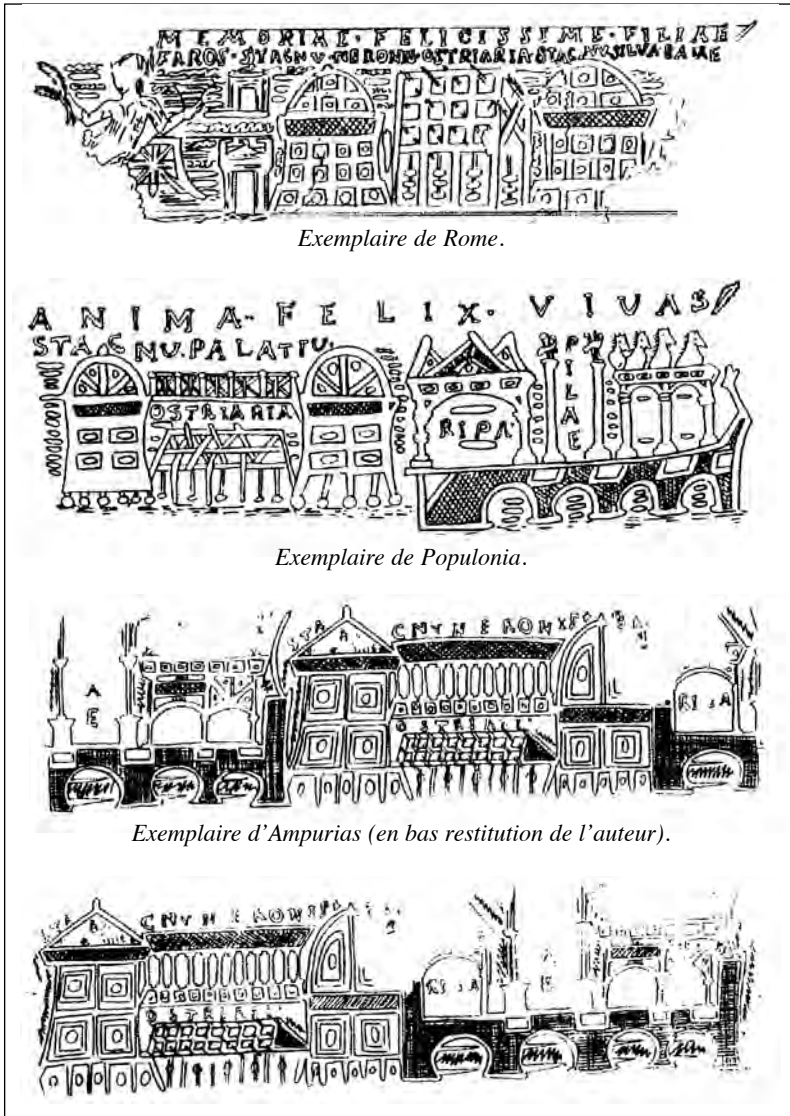


Fig. 2 - Vases de verre représentant des paysages maritimes.

La deuxième (Fig. 2) est une sorte de verre-souvenir, représentant les délices de la vie balnéaire à Baies (*Baiarum grata voluptas*), qui fait partie d'une série de trois exemplaires connus ; celui dit de Populonia provient d'une tombe de cette ville antique et est conservé à Florence. Porteur de l'inscription funéraire *Anima. Felix. Vivas*, il porte aussi celle de *Palatiu(m)*, pour indiquer la luxueuse résidence impériale de la station balnéaire, et celles de *stagnu(m)* et d'*ostriaria* pour évoquer la piscine luxueuse et les bassins ostréicoles qui en faisaient la gloire, avec aussi, partant de la terre (*ripa*) une jetée à colonnes. Plaisir du bain et de la promenade, avec ou sans soleil, flânerie, plaisirs gastronomiques.

Le lecteur aura ainsi envie de suivre l'auteur dans ses pérégrinations chronologiques et géographiques, religieuses, médicales et superstitieuses, socio-politiques et commerciales, amoureuses et galantes, dans lesquelles un index raffiné pourra lui servir de fil d'Ariane.

Danielle Gourevitch

COURTIL Jean-Christophe, Sapiaientia contemptrix doloris : *le corps souffrant dans l'œuvre philosophique de Sénèque*, Coll. Latomus 351, éd. Latomus, Bruxelles, 2015, 620 pages.

Suivons d'abord l'auteur dans son propre résumé de thèse : "Sénèque respecte scrupuleusement l'orthodoxie stoïcienne en affirmant à plusieurs reprises que la santé physique, en tant qu'"indifférent" moral, ne doit en aucun cas être un objet d'attention. Toutefois, parallèlement à ces considérations, il compose une œuvre dans laquelle la souffrance physique occupe une place considérable. La présente étude, à travers l'examen des théories et des représentations du *dolor* physique dans l'œuvre philosophique de Sénèque, se propose de résoudre ce paradoxe apparent et de déterminer précisément les fonctions d'un tel emploi. Dans un premier moment, après avoir défini la notion de *dolor* physique et établi une typologie précise, nous démontrons l'omniprésence du motif du corps souffrant et en dégageons les raisons externes, qu'elles soient socio-anthropologiques et culturelles, politiques, littéraires et même personnelles. Dans un deuxième temps, nous étudions la dimension médicale des représentations de la souffrance, afin de définir chez le philosophe le niveau de sa connaissance des auteurs spécialisés et l'origine possible des théories pathologiques et thérapeutiques qui affluent dans son œuvre. Dans un troisième temps, nous envisageons le *dolor* physique au sein de la pensée philosophique de Sénèque. Nous nous employons à démontrer que le *dolor* physique possède une fonction éthique de premier ordre et que Sénèque ne se limite pas à présenter des éléments dogmatiques, mais développe également une série d'exercices pratiques permettant de sortir vainqueur du combat contre la douleur physique". Mais signalons particulièrement à nos lecteurs historiens de la médecine dans la première partie, le chapitre II, Le corps souffrant : contexte socio-anthropologique et culturel ; et le chapitre V, Les raisons personnelles de Sénèque : un malade imaginaire ? Et toute la deuxième partie : I. La médecine selon Sénèque. II. Sénèque et la langue de la médecine. III. La présence des théories médicales dans les descriptions du corps souffrant. La troisième partie est beaucoup plus philosophique, mais dans les annexes, on lira particulièrement la III, Liste des lésions traumatologiques non liées à la torture. Et la IV, Comparaison de la terminologie médicale utilisée chez Sénèque et de celle des auteurs médicaux contemporains, Celse et Scribonius Largus. Et on exploitera le précieux index des termes médicaux. Un ouvrage qu'on n'aura jamais fini de compulsuer, une mine.

Danielle Gourevitch

BOUDON-MILLOT Véronique, “Du nouveau sur la mort de Cléopâtre : au croisement de l’histoire des textes et de l’histoire de l’art”, *Revue des études grecques*, 12, 2015, 331-353.

Un nouveau témoignage tiré du traité pseudo-galénique *Sur la Thériaque à Pison* (Kühn XIV, 210-294) permet de restituer une nouvelle version des circonstances mystérieuses de la mort de la reine d’Égypte, Cléopâtre VII Philopator. Les sources antiques (parmi lesquelles Strabon est la plus ancienne) s’accordent en général pour affirmer que Cléopâtre se donna la mort en s’exposant à la morsure d’un cobra. Et quand ils mentionnent l’emplacement de la morsure, les auteurs anciens la situent au bras. L’iconographie du Moyen Âge et de la Renaissance a cependant privilégié la version de la morsure au sein, en vertu d’une tradition réputée inconnue de la littérature antique. Quelques lignes perdues en grec à un endroit où le texte est lacunaire, mais qui ont heureusement été préservées dans une traduction arabe, permettent cependant d’affirmer que, d’après l’auteur du traité pseudo-galénique, Cléopâtre non seulement offrit son sein à la morsure du serpent, mais qui plus est son sein gauche, parce qu’elle savait parfaitement que le cœur se situe dans la partie gauche de la poitrine. L’auteur cite l’article de B. Guillemain, “Mort de Cléopâtre”, *Histoire des Sciences Médicales* XLIII, 4, 2009, 369-373. On peut y ajouter la fresque de la catacombe de la Via Latina à Rome, que Mirko Grmek et moi-même avons commentée dans *Les maladies dans l’art antique*, bien que l’interprétation n’en soit pas absolument certaine.

Danielle Gourevitch

“*Folie et déraison*” : regards croisés sur l’évolution juridique des soins psychiatriques en France. *Pouvoir, santé et société*, sous la direction d’**Alexandre LUNEL**, Actes et séminaires, LEH éditions, Paris, 2015.

On doit d’emblée féliciter A. Lunel et l’ensemble des contributeurs de l’ouvrage de l’avoir aussi rapidement publié, car il rapporte les actes d’une journée organisée quelques mois plus tôt, en mars 2015, à la Cour de cassation.

On y trouvera dans une partie intitulée “le juge et le fou, le soin entre liberté et sécurité” l’état le plus récent des débats qui ont été soulevés par l’application en urgence dans notre pays de la loi du 5/7/2011, modifiée par celle du 27/9/2013, lois relatives aux hospitalisations sans consentement en psychiatrie. La préface due à la plume du premier avocat général de la Cour de cassation, puis quatre articles détaillent les bouleversements apportés par cette nouvelle législation qui est venue remplacer des dispositions qui dataient pour l’essentiel de la loi de juin 1838, “toiletée” par celle de juin 1990. On ne pourra qu’indiquer l’esprit qui a présidé à ces modifications et d’abord son point de départ. Ce fut en novembre 2010, un arrêt de la Cour européenne des droits de l’Homme : *Baudoin contre la France* qui contestait - quant aux voies de recours offertes - l’articulation des compétences entre juge administratif et juge judiciaire et imposait de mettre fin à cet éclatement entre deux juridictions. Le Conseil constitutionnel huit jours plus tard, à l’occasion de deux questions prioritaires de constitutionnalité (QPC), estima que l’absence de contrôle de la situation des personnes hospitalisées sous la contrainte par l’autorité judiciaire était contraire à l’article 66 de la Constitution et que cette hospitalisation étant bien une mesure privative de liberté, il importait de confier au juge judiciaire de statuer et de l’investir seul du rôle de garant des libertés individuelles. On ne commentera pas une décision judiciaire prise à un aussi haut niveau sauf à regretter la précipitation avec laquelle elle fut votée (en procédure d’urgence sans avoir à être présentée au Conseil Constitutionnel pour vérification de sa constitutionnalité) et surtout appliquée le

1/8/2011 ! On signalera à ce sujet que dès le mois de mai 2012 la Société Médico-Psychologique avait consacré une séance à une réflexion sur l'application de cette loi (CR dans les *Annales Médico-Psychologiques*, 10, 2012) et qu'il y fut, entre autres, souligné la qualité et la longue durée des débats parlementaires auxquels avait donné lieu la loi de 1838. Cette précipitation explique probablement pourquoi le Conseil constitutionnel, au gré des litiges soulevés par l'application de la loi de 2011 et reconnaissant la "fragilisation du texte" (*sic*), eut à censurer plusieurs de ses dispositions, ce qui amena le législateur à promulguer une nouvelle loi, celle de septembre 2013...

F. Vialla et J.-Ph. Vauthier qui ont repris l'historique de ces nouvelles dispositions abordent aussi avec finesse la question de la place du consentement dans l'hospitalisation psychiatrique et sa notion même. Sujet délicat dont il nous est dit qu'il a plongé le Comité Consultatif National d'Éthique dans la perplexité.

De nombreuses autres questions, certaines fort techniques, sont clairement abordées ; on retiendra un article rédigé par un psychiatre, le Dr M. Marsili, sur le nouveau rôle accordé par ces dispositions au "médiateur de santé pair" dans la protection des droits des personnes.

Nos lecteurs non spécialistes pourront trouver dans une première partie intitulée " Du fou social au fou médical : entre enfermement et soins" une série de cinq articles historiques du meilleur niveau rédigés par des historiens et magistrats (parfois les deux) sur le statut du malade mental, aussi bien sur le plan de sa capacité juridique que sur le plan pénal et cela dès les débuts de l'époque romaine jusqu'à nos jours. A. Leca reprend la mise en place des cadres traditionnels du droit romain avec des catégorisations très tôt apparues : Cicéron distinguant déjà nettement l'*insania* : la déraison, du *furor* : la folie furieuse ; la catégorie des *prodigi* (prodiges) ayant conduit à l'institution de la *curatio* (curatelle pour protéger les intérêts des majeurs incapables) et l'auteur souligne la permanence de ces catégorisations dans le droit français des XVIIIème et XIXème siècles. On notera que ce n'est que tardivement (au XVIème siècle) que l'incapacité éventuelle des vieillards fut reconnue, tant restait forte l'image positive qui s'attachait à la vieillesse dans la tradition judéo-chrétienne. De nouvelles catégories apparurent dont celle de l'imbécile ou simple d'esprit à distinguer des fous privés de tout discernement. Finalement ce n'est qu'au XIXème siècle avec l'avènement d'un nouveau savoir issu de la Révolution que les cadres traditionnels furent dépassés et que des catégories nouvelles apparurent dont la "monomanie homicide", source de nombreux conflits de pouvoirs entre magistrats et aliénistes pendant la première moitié du XIXème siècle.

Ph. Cocatre revient à l'Antiquité avec son commentaire du célèbre rescrit des empereurs Marc Aurèle et Commode relatif au cas d'Aelius Priscus, un aliéné mental qui avait tué sa mère (acte qualifié par le droit romain de "parricide"). Dans cet article solidement documenté l'auteur précise que le mot rescrit désignait une réponse donnée par l'empereur ou les empereurs à une requête qui leur avait été adressée et qu'il persiste dans le droit canonique de l'église romaine. Aelius Priscus était, dans la province de Dalmatie, un jeune homme de bonne famille, citoyen romain, qui souffrait apparemment d'aliénation mentale et qui avait tué sa mère soit dans un accès de démence, soit la simulant, soit se trouvant dans un intervalle de lucidité. Telles furent les questions que le gouverneur de la Dalmatie posa aux empereurs. La réponse contenait l'innovation la plus importante introduite par le rescrit dans le droit pénal de l'empire romain : l'irresponsabilité pénale de l'aliéné. Quant aux dommages qu'il avait causés, il était répondu qu'il était déjà suffisamment puni par sa maladie même. La réponse précisait également que l'aliéné mental

devait être soumis à des mesures de coercition : privation de liberté pouvant aller jusqu'à l'autorisation de l'attacher par des liens. La garde était confiée à la famille dont la responsabilité pouvait être engagée en cas de négligence. La postérité du rescrit, considéré comme un "grand arrêt" est soulignée puisqu'il se trouvait appliqué dans l'article 64 du code pénal de 1810 et qu'il figure dans sa version modernisée de la loi du 15/8/2014 : "N'est pas pénalement responsable la personne qui était atteinte, au moment des faits, d'un trouble psychique ou neuropsychique ayant aboli son discernement ou le contrôle de ses actes".

L'article de C. Peny décrit la création en 1686-1699 de l'hôpital des "pauvres insensés" de Marseille et le rôle essentiel qu'y prit la Compagnie du Très Saint-Sacrement. Elle sut y intéresser l'administration publique de l'État monarchique réalisant avant la lettre un "partenariat public-privé". Le choix se porta sur une ancienne léproserie qui devint l'hôpital Saint-Lazare, lequel n'était nullement un simple lieu d'enfermement, loin de l'image popularisée par les admirateurs de Pinel et exagérée par Foucault.

L'étude des registres des insensés de Bicêtre et des folles de la Salpêtrière pendant la Révolution (de 1789 à l'an VIII) permet justement à S. Molinier de constater que les fous qui avaient été enfermés avant la Révolution y étaient restés pour l'écrasante majorité. Il ne s'agit pas ici de mettre en doute le fameux geste de Pinel (dès l'an V il écrit qu'il avait réussi à supprimer entièrement chaînes et camisoles) mais de reconnaître que cette libération ne pouvait être que le premier temps du traitement moral qu'il préconisait et que son élève Esquirol tenta en vain d'appliquer dans sa maison de santé de la rue Buffon.

Il revient à A. Lunel de décrire les principes qui avaient présidé à la promulgation de la loi du 30/6/1838. Esquirol en fut l'inspirateur par son célèbre rapport de 1818 sur les établissements consacrés aux aliénés en France et par sa doctrine qu'une maison d'aliénés était un instrument de guérison. L'importance des débats parlementaires est soulignée (18 mois de séances, plusieurs projets et autant de navettes entre la Chambre des députés et la Chambre des pairs). La loi "Esquirol" aboutit en fait à un compromis, "un air de juste milieu" comme l'écrit Lunel entre principes de protection des aliénés, de sécurité publique et de garantie des libertés individuelles. Il est remarquable que malgré les critiques dont elle fit très tôt l'objet, elle eut une très longue vie, conséquence probable de la qualité des débats législatifs préparatoires.

Au total un ouvrage rempli d'informations et de leçons tant sur le passé que sur les mœurs du temps présent.

Jean-Pierre Luauté

GHERCHANOC Florence, *Concours de beauté et beautés du corps en Grèce ancienne. Discours et pratiques*, Ausonius éd., Bordeaux, 2016.

On pourrait admettre que la médecine ne se taille pas la part du lion dans ce livre, qui constate plutôt que "la beauté fascine, dérange et effraye tout à la fois ; (que) puissance agissante, elle instaure... aussi bien le désordre que l'ordre" ; que tout commence au Mont Ida où "trois déesses se querellaient dans un bois", cherchant à savoir quelle était la plus belle d'entre elles, comme le fera chanter Jacques Offenbach au temps de trois autres beautés, la Castiglione, Madame Rimski-Korsakoff et l'impératrice Eugénie !

Mais plus sérieusement la médecine apparaît sous deux seuls étendards, celui d'Hippocrate et celui de Galien (et encore ! le pseudo-Galien compris), ce qui fait durer la "Grèce ancienne" de Périclès à Septime-Sévère, ou à Commode si la datation du maître de Pergame doit à nouveau être corrigée. En outre l'auteur attribue à cette médecine la notion-clef d'*εὐεξία*, au sens de santé ; et exprime l'idée que la vue est le seul sens

qu'utilisent les praticiens. Cela est faux, (p. 166-167) : non, *εὐεξία* ne désigne pas "la santé par excellence" ; non, on ne saurait dire que "le lien fondamental et étroit qui unit beauté et santé n'est le plus souvent qu'observable à la vue", car le médecin, dans la mesure du possible, tient à utiliser tous ses sens. Dans le même sens on ne s'étonnera pas que manquent dans la bibliographie (p. 184-205) notre livre *Les maladies dans l'art antique*, 1998, ou, plus encore, celui de Guy Métraux, *Sculptors and physicians in fifth century Greece*, 1995, ou la récente thèse de Felsenheld, non publiée mais accessible, sur l'athlète, sa forme, sa beauté.

Mais le livre n'en est pas moins brillant et fascinant, même s'il ne concerne qu'indirectement nos lecteurs, avec ses histoires de rivalité et ses drames de la rivalité, avec la valeur religieuse ou politique attribuée à la beauté corporelle, avec certains types de rapports ainsi fondés entre les dieux et les humains. On appréciera la lisibilité des images (liste p. 219, dont certaines en couleurs), nécessaire pour leur confrontation avec les textes littéraires et épigraphiques, pour lesquels l'index des sources est très précieux (p. 207-219). On garde quelques questions : y avait-il des concours de bébés, malgré leur imperfection sur laquelle tout le monde s'accorde ? Des concours de monstres ? Bref un livre qui fait rêver sur la beauté masculine et la beauté féminine, dans un genre très différent de celui de *La première femme nue*, le tout récent roman de Christophe Bouquerel, qui raconte une vie imaginaire de Phryné, hétaïre et reine de beauté, malgré son surnom de "crapaude".

Danielle Gourevitch

WALLER John, *Les Danseurs fous de Strasbourg : une épidémie de transe collective en 1518*, La Nuée Bleue, Edition du Quotidien, Strasbourg, 2016 (traduit de l'anglais par Laurent Perez. Titre original : *A Time to Dance, a Time to Die*, 2008).

"Les maladies du passé ne sont pas des entités pétrifiées que l'on peut extraire de leurs niches et transplanter inchangées sous nos microscopes modernes. Peut-être évoquent-elles plutôt des sortes de méduses, qui disparaissent et s'évaporent lorsqu'on les tire hors de l'eau." H. C. Erik Midelfort (*History of Madness in Sixteenth-Century Germany*, 1999). Si le livre de John Waller s'ouvre sur cette belle citation (que les historiens de la médecine que nous sommes sont invités à méditer...), il en est en tout cas une excellente illustration ! Mais revenons aux faits : le 14 juillet 1518, une femme, appelée Frau Troffea, sortit dans les rues de Strasbourg et se mit à danser. John Waller poursuit ainsi : "Personne ne jouait de musique pourtant (pour autant que nous le sachions) et son visage était sans joie tandis que ses jupons tournoyaient autour de ses jambes agitées. À la consternation de son mari, elle dansa ainsi toute la journée... Ce n'est qu'après des heures de folle danse qu'elle s'écroula d'épuisement." Plusieurs témoins de l'époque racontent que Frau Troffea continua à danser les jours suivants... et même des jours et des jours... sans s'arrêter. Et qu'elle entraîna avec elle, les jours et les semaines suivantes, une foule frénétique de plusieurs centaines de personnes... qui dansaient ! Insensibles à la fatigue et à la douleur, les pieds ensanglantés et les visages extatiques, les danseurs moururent par dizaines.

Ce livre, au-delà de la description du phénomène, tente d'en fournir une explication, ou tout au moins un éclairage historique : "Avant de chercher à comprendre comment Frau Troffea parvint à entraîner des centaines de personnes dans sa danse, il me faudra donner un aperçu des vicissitudes de la vie quotidienne à Strasbourg et de ses traumatismes. Ceux-ci tendent à démentir l'image d'Épinal de la Renaissance considérée comme un âge d'or de l'art et de la sensibilité. Le monde de la Renaissance est un monde

ANALYSES D'OUVRAGES

de terrifiante précarité où une mauvaise récolte était synonyme de famine ; où la peste, la variole et les fièvres décimaient riches et pauvres et où les communautés paysannes isolées se trouvaient régulièrement à la merci de brigands ou de troupes ennemies. C'est ce monde de douleur et d'effroi qui inspira les visions cauchemardesques de Jérôme Bosch et l'image obsédante du *Christ affligé* d'Albrecht Dürer. Toutes les couches de la société buvaient et dansaient chaque fois qu'elles en avaient l'occasion, seul moyen de fuir l'intolérable réalité d'un monde gorgé de souffrances." C'est ainsi que, dans un monde dominé par de cruelles inégalités sociales et des croyances surnaturelles, les danseurs de Strasbourg exprimaient, selon John Waller, un désespoir qui connut, quelques années plus tard, une forme politique avec les grandes révoltes paysannes de 1525, et religieuse avec la Réforme. Des explications ont pu être proposées : un sang *trop chaud* (dans le cadre de la théorie humorale), des manifestations de l'ergotisme, un culte hérétique, une possession démoniaque, une hystérie collective...

La manie dansante de Strasbourg n'est ni la première ni la dernière épidémie de danse : une vingtaine d'épisodes comparables a été rapportée entre 1200 et 1600, le dernier à Madagascar, en 1863. Avec aussi une variante, le *tarentisme*, dans la région de Tarente, en Italie du sud, où une maladie étrange survenait après une morsure de l'araignée *Lycosa tarentula*, et où la danse appelée *tarentelle* faisait partie intégrante du traitement ! Mais la danse collective de Strasbourg est l'une des mieux documentées : c'est même la seule, selon Waller, à avoir pu être reconstituée aussi précisément, probablement parce qu'elle est arrivée après l'invention de l'imprimerie. Nous signalerons enfin que ce livre allie trois qualités remarquables : - la clarté et la fluidité du texte (la traduction de Laurent Perez y étant sans doute pour quelque chose) ; - la précision des références historiques ; - et enfin le soin porté à l'édition en elle-même, avec la reproduction de gravures anciennes particulièrement bien choisies.

Philippe Albou

Erratum : une erreur s'est glissée p. 467 de notre numéro 2015/3-4 ; le compte rendu du livre de Daniel Droixhe est de la plume de Bernard Hœrni.